



31 place de la Mairie - 65220 TRIE SUR BAISE  
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14  
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

**Objet :**  
**Modification dotation école  
maternelle de Bonnefont et  
Villembits**

**Séance du 30 juin 2021 à 18 heures 30**

Délibération n°2021-16

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19

Présents : 15

Excusés : 2

Absents : 2

Votants : - dont « pour » : 15  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0

Le 30 juin deux mil vingt et un à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 21 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, salle de réunion de la CCPTM 12 rue des écoles 65220 Trie sur Baise.

**Présents :**

MM. BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, MAJOURAU Alain, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, MAUMUS Maryse, FONTAN Guy, ABADIE Pierre, MARIE ERNESTINE Stéphanie, ADER Jean-Pierre, SORBET Jean-Louis, LE BIHAN Jean-Michel, BRUZZEAUD Anne Marie, VERDIER Bernard, M. CIEUTAT Serge

**Excusé(e)s :**

M.ROUSSE Gaëtan, M.CASTERAN Joël

**Absent(e)s :**

Mme SOLLE Myriam, DUBOSC Michel,

Secrétaire de séance : M. CIEUTAT Serge

Le Président prend la parole et informe les membres du bureau présents que la commission Ecoles – Transports -Périscolaire propose que le montant de la dotation par enfant pour les écoles maternelles de Bonnefont et Villembits soit augmenté de 10 € soit 140 € par enfant.

Le Président de la commission M. Majourau, a justifié cette augmentation sur le fait que les frais fixes téléphonique et internet était plus important pour les écoles extérieures que dans une école primaire ou un regroupement d'école.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur BARTHE Président de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, le bureau approuve à l'unanimité :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**Le Président,**  
**Gérard BARTHE**